

Le syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques

FOIX, le 13 avril 2023

*FS du 13 avril 2023*

## COMPTE - RENDU

### Ordre du jour :

- 1 - Désignation et durée du mandat du Secrétaire des Représentants du personnel
- 2 - Présentation de la note ministérielle
- 3 - Arrêté portant délégation de signature pour les agents d'animation
- 4 - Bilan de l'exécution budgétaire 2022
- 5 - Proposition budgétaire pour l'exercice 2023
- 6 - Présentation du plan de formation
- 7 - Modernisation complète des ascenseurs (état d'avancement des travaux
- 8 - Prévention du risque lié aux émissions de gaz radon (situation au 15 mars 2023)
- 9 - Installation de caméras de vidéo protection aux CFIP de Saint-girons et Pamiers
- 10 - Questions diverses

---

Présents : **FO DGFIP** 3 représentants, CGT absents, Solidaire 2 représentants

**FO DGFIP** en accord avec une autre organisation syndicale a tenu à assister à la seconde séance de la formation spécialisée malgré le contexte National.

Cette nouvelle formation fusionne les anciens comités techniques et les comités Hygiène Sécurité au travail.

Notre présence dans cette nouvelle instance est cruciale car elle permet de voter non seulement le budget mais également de proposer des orientations en matière de sécurité et condition de vie au travail pour l'année à venir.

La formation spécialisée aura un champ d'intervention large.

elle devra être consultée pour :

- Les risques liés aux projets de réorganisation
- Les problématiques liées à l'organisation du télétravail
- Le développement de la culture de prévention avec une politique de formation et information
- Le suivi des accidents de service ou du travail
- Les risques de désinsertion professionnelle
- Les risques amiante
- L'accompagnement en matière de changement climatique et sobriété énergétique

***FO DGFIP constate que les moyens alloués à cette formation ne sont pas en baisse même si nous aurions souhaité en avoir davantage.***

Cette séance a donc commencé par la lecture d'une liminaire de la CGT qui n'a pas voulu siéger.

### **1- Désignation et durée du mandat du secrétaire des Représentants des Personnels :**

***FO DGFIP*** a été désigné secrétaire intérimaire pour cette séance.

Dans un souci démocratique ***FO DGFIP*** a reporté le vote du secrétaire lors de la prochaine Formation afin que toutes les organisations Syndicales soient représentées. Elle souhaite également que la mandature soit partagée entre les différentes organisations.

### **2- Présentation de la note d'orientation ministérielle :**

Le rôle de la formation est réaffirmé,

Le fonctionnement des instances a évolué :

***FO DGFIP*** constate que des moyens nous seront alloués, un contingent d'autorisation d'absences pourra être utilisé.

Nous pourrions être aidés par les suppléants lors des dossiers complexes.

**Nouveauté** : Les suppléants pourront bénéficier des autorisations d'absences prévues ainsi que des frais de déplacement.

Les formations spécialisées et les réunions de travail seront pilotées par un animateur régional. (Animateur de la politique ministérielle de prévention (APMP))

### **3- Arrêté portant délégation de signature des APMP:**

Pour la Région Occitanie ont été nommés :

Michèle Amiel, Nadine Carbonnel, Marie Claviere, Martine Launay, Jean Pierre Picchi et Stéphanie Roques.

Les moyens alloués à la formation sont désormais gérés au niveau régional.

### **4- Bilan de l'exécution budgétaire 2022**

Pour la DDFIP de l'Ariège, 29 471,21 € ont été engagé sur un montant de 29 483,00 euros.

Les dépenses engagées en 2022 ont été payées à hauteur de 27 765,24€ soit une différence de 1 705,97€ qui se décompose :

- 5,97€ correspondant à 2 factures inférieures aux devis.

- 400,00 € correspondant à une facture des sapeurs pompiers déposée le 14 décembre et rejetée le 15 décembre 2022.

- 1 300,00€ correspondant à la facture Occitania secourisme déposée le 31 janvier 2023 et payée le 1<sup>er</sup> février 2023.

### **5- Proposition budgétaire pour 2023**

Le budget local 2023 est de 23 758,00 €, celui de la formation régionale s'élève à 4 441,00 €

Les actions proposées pour 2023 sont :

### **- CFIP de Foix : sécurisation des paliers du 1<sup>er</sup> et 2eme étage :**

La DDFIP a reçu 2 devis, à ce stade notre choix se reporte sur une entreprise locale dont le rapport qualité prix semble satisfaisant

### **- CFIP Foix : amélioration du système de chauffage façade sud**

La prise en charge des travaux de chauffage seront financés au niveau national. Cependant la Formation Spécialisé propose de participer aux travaux de décoffrage des radiateurs.

### **- Travaux de coffrage au SGC de Foix**

Afin d'améliorer l'esthétique mais également de réduire les nuisances un coffrage doit être effectué autour du tube extracteur d'air.

Les 3 projets seront cofinancés à parts égales entre la Formation spécialisée et le Budget Départemental 156.

**FO DGFIP** a voté favorablement pour les 3 projets. Le devis le moins coûtant pour la sécurisation des paliers a permis à la FS de dégager des fonds. Il est convenu de se réunir à la mi-juin afin de proposer de nouvelles actions.

## **7- Modernisation complète des ascenseurs**

**La DDFiP de l'Ariège a obtenu en 2022 l'attribution de crédits, à hauteur de 105 000 €**, afin de réhabiliter et de mettre aux normes AD'AP les 2 ascenseurs du CFIP de Foix.

Pour mener à bien cette opération de modernisation complète, la DDFIP de l'Ariège s'est faite accompagner par le SIEP BIMO2 pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'un bureau d'études spécialisé en ascenseurs pour la maîtrise d'oeuvre ASCAUDIT.

M. RENDA, Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST), a été saisi de ce dossier (transmission du rapport d'expertise de M. HEINRICH, Ingénieur électricien au SIEP-BIMO, le 13 mai 2022) et a effectué une visite sur place le 18 mai 2022.

Le Repérage Amiante Avant Travaux (DAAT) a conclu en l'absence d'amiante. La consultation des entreprises s'est clôturée fin août 2022.

Le fournisseur retenu est la société ILEX, PME dont le siège social est situé à Toulouse. Le coût des travaux de réhabilitation s'élève à 83 442 € TTC, auxquels se sont rajoutés des travaux supplémentaires pour un montant global s'élevant à 2 692,50€ TTC, soit un budget total "travaux" s'élevant à 86 134,50 € TTC.

Les travaux ont débuté le 9 janvier 2023 par la réhabilitation de l'ascenseur droit (ascenseur ouvert au public).

La réception des travaux et la mise en service de ce 1er ascenseur a été effectuée le 23 février 2023, date à laquelle les travaux de réhabilitation de l'ascenseur gauche ont débuté.

Ces travaux sont actuellement en cours. La date prévisionnelle de fin de travaux est prévue fin avril 2023.

1 Agenda d'Accessibilité Programmée

2 Service de l'immobilier et de l'environnement professionnel (SIEP)

## **8 – Prévention du risque lié aux émissions de gaz radon(point de situation au 15 mars 2023**

*Dans le cadre des mesures de prévention du risque radon mises en oeuvre par la DDFiP de l'Ariège depuis 2020, les contrôles réalisés ont mis en exergue (cf. rapports du 20 mai 2021) la présence de radon dans les CFiP :*

- d'Ax-les-Thermes : le taux de radon constaté en 2021 s'élève à 333 Bq/m<sup>3</sup> au sous-sol et 347 bq/m<sup>3</sup> au rez-de-chaussée.

- CFiP de Foix, taux de radon mesuré avoisinant 1000 bq/m<sup>3</sup> au rez-de-chaussée de la rotonde, et dépassant 1000 bq/m<sup>3</sup> dans certains locaux d'archives.

### **CFiP d'Ax-les-Thermes :**

Suite à la mise en oeuvre de mesures de prévention initiales et au contrôle effectué en 2022 qui avait identifié dans certains locaux du sous-sol des taux excédant le niveau de référence, des mesures complémentaires de prévention ont été mises en oeuvre (remplacement des grilles d'aération des locaux du sous-sol par des grilles de capacité supérieure, ajout de 3 bouches d'arrivées d'air extérieur).

Un nouveau contrôle réglementaire est en cours (pose de dosimètres le 23 février 2023 pour une durée de 2 mois). Le rapport sera communiqué dès réception.

## **CFiP de Foix :**

Les mesures de prévention radon préconisées par le bureau d'études INGÉNIERIE 47 et par le SIEPBIMO1 consistent à favoriser le renouvellement d'air grâce à l'installation de VMC, tout en étanchéifiant les divers espaces notamment dans le sous-sol du site. Le rebouchage des trous constatés dans le mur a été effectué en 2022.

L'installation de la VMC du RDC de la rotonde a été effectuée fin juin/début juillet 2022.

L'installation de 3 VMC est en cours dans le sous-sol du CFiP de Foix dans chaque zone concernée par des taux excédant le niveau de référence (sous la rotonde, archives côté est et archives fermées centrales). La réception des travaux est prévue le 24 mars 2023.

Compte tenu des délais de mise en oeuvre des contrôles de taux de radon (durée des contrôles s'élevant à 2 mois et à réaliser entre le 15 septembre 2023 et le 30 avril 2023), le prochain contrôle sera programmé à compter du 15 septembre 2023.

L'accès au sous-sol du CFiP de Foix dans les zones où le taux de radon mesuré dépassait fortement les seuils de référence (300 et 1000 bq/m<sup>3</sup>) demeure réglementé jusqu'à ce que les mesures préventives *soient complètement mises en oeuvre* (achèvement des travaux/résultats des contrôles).

**FO DGFIP** suit le dossier et informera les personnels des résultats

## **9- Installation de caméras aux CFiP de Saint Girons et de Pamiers**

Confrontée à la suppression par les opérateurs des lignes téléphoniques filaires du réseau téléphonique commuté (RTC), la DGFIP a initié dès maintenant le remplacement de l'ensemble des systèmes d'alarmes anti-intrusion et dispositifs de vidéoprotection équipant ses sites, qui devront obligatoirement bénéficier de systèmes d'alarme reliés au télésurveilleur (NEXECUR) sous protocole internet (IP).

Pour s'inscrire dans cette évolution technologique majeure, la DGFIP déploie son propre marché national en vue de la fourniture et de la maintenance curative des équipements d'alarme, de télésurveillance et de contrôle d'accès. Ce déploiement compte-tenu du nombre de sites à ré-équiper s'opérera sur plusieurs années.

Au vu des priorités exposées par la Direction, la DDFiP de l'Ariège a été retenue dans le cadre de la première vague de déploiement des nouveaux systèmes et a reçu, dès le début de l'année 2023, l'autorisation de procéder au remplacement des dispositifs installés sur les sites des CFiP de Pamiers et de Saint-Girons.

Le secteur sûreté immobilière du bureau SPiB-2C, grâce aux évolutions technologiques induites par la migration sous IP des systèmes d'alarme, qui offrent désormais la possibilité d'une vidéoprotection plus efficace puisque reliée au télésurveilleur, préconise désormais l'installation de caméras extérieures.

Il est rappelé que le CFiP de Foix avait bénéficié à titre expérimental, dès 2020, d'une installation d'alarme et de vidéosurveillance, parfaitement identique dans son principe de fonctionnement à celles qui seront installées aux CFiP de Pamiers et Saint-Girons et qui donne satisfaction.

Ce renforcement de la sécurité des sites de la DGFIP, répond à l'accroissement des menaces :

- nombre croissant d'incivilités commises à l'encontre des agents, des bâtiments et équipements de la DGFIP ;
- actes de vandalisme en hausse.

### **CFiP de Saint-Girons :**

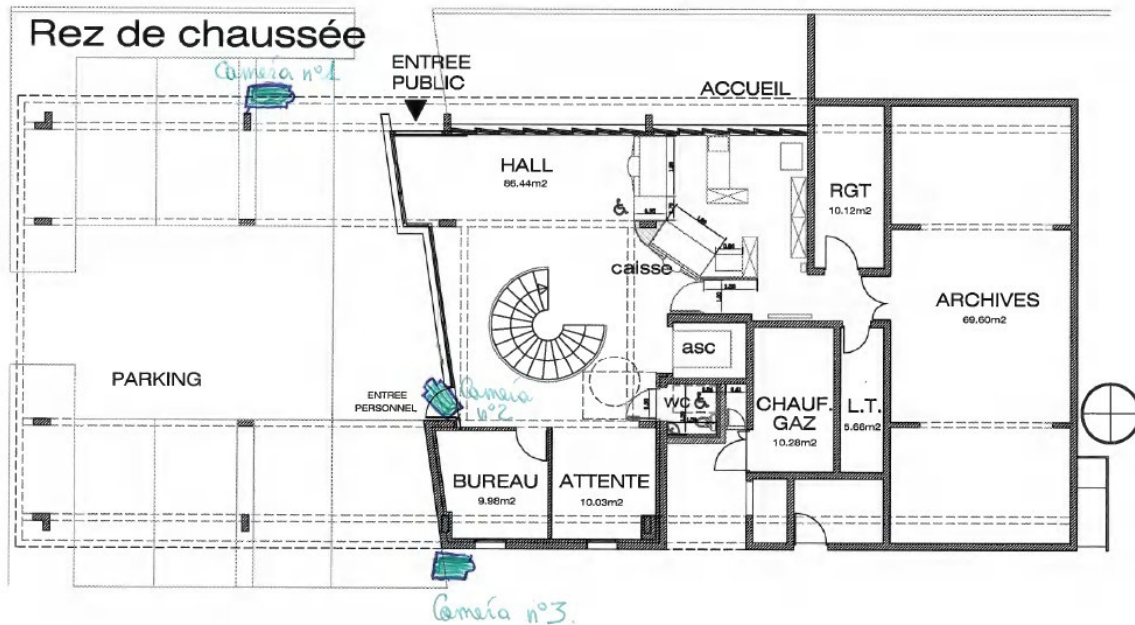
Le projet d'installation de caméras de vidéoprotection au CFiP de Saint-Girons prévoit le maintien des 2 caméras intérieures existantes, qui seront complétées par l'installation de 3 caméras extérieures :

- caméra n°1 couvrant la façade côté rue et l'arrivée générale de gaz du site ;
- caméra n°2 couvrant le parking couvert du site ;
- caméra n°3 couvrant l'accès à la chaufferie du site (façade arrière du site).

Le coût global du projet (remplacement du système d'alarme, maintien des caméras intérieures existantes et rajout de 3 caméras extérieures) s'élève à 16 099,87 € TTC, pris en charge par le bureau SPiB-2C de la DGFIP.

Les travaux devraient être réalisés au cours du 1er semestre 2023.

Le coût du projet est estimé, à ce stade, à 30 662,52€ TTC et ne devrait pas varier significativement.



<p>S.I.P. - S.I.E. de SAINT GIRONS PROJET - REZ DE CHAUSSEE</p>	<p><b>BLEU GENTIANE</b> Florence BRUGEROLLES Architecte D.P.L.G.</p>	<p>5 allée du Fleu Maury 31 920 PICHARDOU TEL. : 06 15 14 66 37</p>
		<p>DATE: 21/01/2014    PHASE: ESQ    Echelle: 1/100</p>

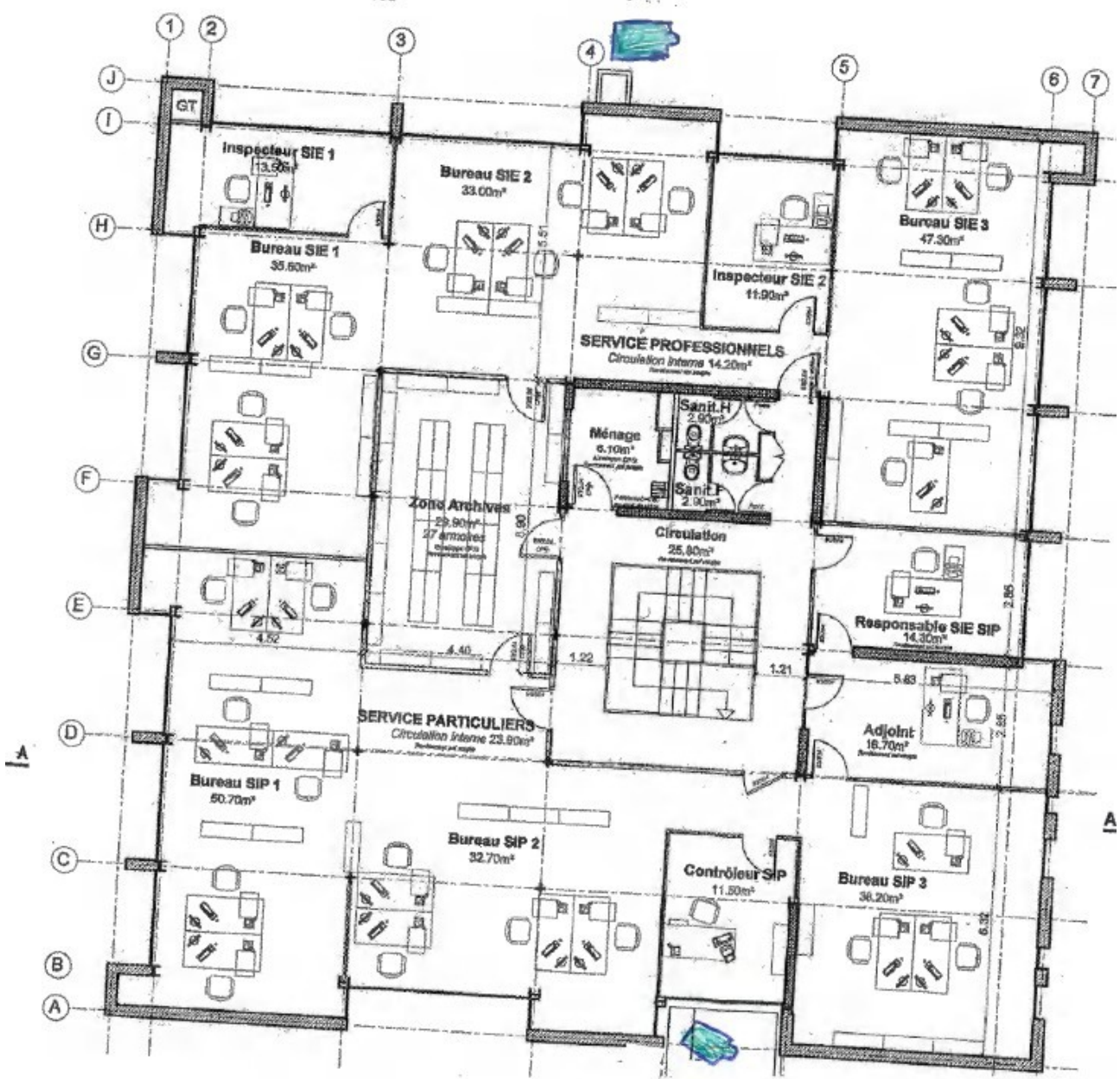
### **CFiP de Pamiers :**

Le projet d'installation de caméras de vidéoprotection au CFiP de Pamiers prévoit le maintien des 3 caméras intérieures existantes, qui seront complétées par l'installation de 2 caméras extérieures :

- la caméra n°1 couvrira le parking et la périmétrie du site côté rue ;
- la caméra n°2 couvrira l'arrière du bâtiment (implantation à l'étude compte tenu de contraintes matérielles liées à la pose).

L'implantation d'une caméra sur la façade Nord, destinée à couvrir ce point vulnérable du bâtiment et à sécuriser les rondes des intervenants en cas de déclenchement si elle est validée sur le principe par SpiB-2C le secteur sûreté immobilière du bureau SpiB-2C, demeure à l'étude sur le plan technique.





## 10 - Questions Diverses

Les questions diverses avait déjà été épuisées lors des instances précédentes

**N'HÉSITEZ PAS A SAISIR VOS REPRÉSENTANTS FO DGFIP 09 SUR TOUS  
LES SUJETS TOUCHANT À VOS CONDITIONS DE TRAVAIL**

[fo.ddfip09@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip09@dgfip.finances.gouv.fr)

**Sophie LAURENT**  
Représentante titulaire **FO DGFIP**

**Mathilde FARGUES**  
Représentante suppléante **FO DGFIP**

**Christophe JORGE**  
Représentant titulaire **FO DGFIP**



## BULLETIN D'ADHÉSION

NOM : -----PRENOM :-----

GRADE :-----

AFFECTATION :-----

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIÈRE de la DGFIP**



SYNDICAT NATIONAL DES  
FINANCES PUBLIQUES  
Section de l'ARIEGE

Fait à----- le-----

(signature)

***66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de  
l'impôt sur le revenu***

